



## Mobilisation du service civique à destination de jeunes vivant dans les campements et pour des actions de médiation

Fiche mise à jour au 16 juin 2014

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans.

Le service civique, indemnisé **573 euros net par mois**, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur **une période de 6 à 12 mois** en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de service civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Il peut être effectué dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, **solidarité**, sport.

Pour être volontaire, il faut avoir entre 16 et 25 ans et posséder la nationalité française, celle d'un **Etat membre de l'Union européenne** ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.

Aucune autre condition n'est requise ; en particulier, il n'y a **pas de condition en termes de diplôme ou d'expérience professionnelle préalable**. Ce sont le savoir-être et la motivation qui comptent avant tout.

Ce dispositif peut donc s'avérer adapté pour répondre à la fois aux enjeux liés à l'accès à l'emploi des jeunes de moins de 25 ans vivant dans les campements et aux besoins d'actions de médiation et d'accompagnement auprès des habitants des bidonvilles. C'est dans cette double perspective qu'a été conçu le projet Romcivic.

Les conditions d'engagement des jeunes entre 16 et 18 ans sont aménagées. Les missions doivent être adaptées à leur âge et une autorisation parentale est nécessaire.

La structure d'accueil doit demander un agrément, lequel est délivré par l'Agence du Service Civique au niveau national ou par ses délégués territoriaux (DDCS).

### **Expérience « ROMCIVIC » en Île de France (association « Les Enfants du canal »)**

Depuis novembre 2013, 24 jeunes filles et garçons, en majorité habitants des bidonvilles d'Île de France, effectuent un service civique d'un an.

Ils soutiennent les actions des familles et des associations pour l'inclusion des occupants des campements, en intervenant directement sur les terrains :

- en accompagnant les familles dans leurs démarches ;
- en organisant des actions éducatives et en soutenant la scolarisation des enfants ;
- en œuvrant pour des conditions d'hygiène minimum.

Les jeunes en service civique suivent également un parcours de formation.

#### **Pour plus d'informations :**

Présentation du projet sur le site de l'Agence du service civique :

<https://www.service-civique.gouv.fr/content/decouvrez-le-projet-romcivic-porte-par-les-enfants-du-canal>

Site de Romcivic : <http://www.lesenfantsducanal.fr/romcivic-un-projet-porte-par-les-enfants-du-canal/>

#### **Contacts :**

Romcivic : [lesenfantsducanal@orange.fr](mailto:lesenfantsducanal@orange.fr)